



Commune de HAUTELUCE
(Hors agglomération)
D70 du PR 6+0150 au PR 6+0300 (HAUTELUCE)

Arrêté temporaire n° 26-AT-0412
Portant réglementation de la circulation

Le Président du Conseil départemental de la Savoie

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-4 et L. 3221-5
Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8
Vu le Code de la voirie routière
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription
Vu l'arrêté du Président du Conseil Départemental de la Savoie en date du 05 janvier 2026 relatif aux délégations de signature
Vu la demande de CITEM - contact@citem.fr

CONSIDÉRANT que des travaux préparatoires au pont du Dorinet rendent nécessaire de réglementer la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, sur la D70

A R R Ê T E

ARTICLE 1 :

À compter du 16/03/2026 et jusqu'au 20/03/2026, pendant certaines phases, la circulation peut être interrompue au droit du chantier sur la D70 du PR 6+0150 au PR 6+0300 (HAUTELUCE) situés hors agglomération, de 06 h à 20 h, par périodes n'excédant pas 20 minutes.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur : CITEM - 604 route du Verney - 73220 AITON.

ARTICLE 3 :

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation. Elles annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Savoie et le Commandant du Groupement de gendarmerie de la Savoie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à UGINE,

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,

L'Adjoint au Directeur de la Maison Technique du Département
Albertville-Ugine

11 MARS 2026
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

Isabelle ROBERT
Secrétaire générale



Signé par : Laurent CLARET
Date : 10/03/2026
Qualité : Chef de service routes Albertville
Ugine